

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°1028 Militaires hors cadres – Milice Compagnie des Gardes-Cercie

n°1028

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 novembre 1951

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro
1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Les gratifications suivantes pour services rendus sortis accordées aux auxiliaires et gardes-cercle ci-après désignés : Kiniffo (Robert), auxiliaire de 3 classe, chef du poste de Loyada. 2.000 Ahmed Youssouli Gouled, auxiliaire de 2° classe, du poste de Loyada 2.000 Hacahi Yacin, sergent-chef, du poste de Loyada..... 2000 Issa Adekemou, auxiliaire de 2° Classe, du poste de Djibouti. ... 1.500 Fassiri Kourouna, auxiliaire "le 3° classe, du poste de Djibouti... 1.500 Dahrer God, garde-cercle, mle 153. du poste de Djibouti..... 1.500 Nouhou Abdoul Gouled, élève auxiliaire, du poste de Djibouti 2,000 Cette dépense est imputable. au «

chapitre IV, article 12, paragraphe 2 de l'exercice 1951.